

**VERIFICATION**

à remplir par la Communauté de communes

➤ Les travaux réalisés doivent être conformes aux conseils et propositions formulés par l'Architecte-conseil du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord qui est chargé, avec la Communauté de communes, d'effectuer le suivi des dossiers. A défaut de prise en considération de ce point, les aides publiques de la Communauté de communes et du Conseil Général pourraient ne pas être versées.

Conformité aux conseils :  Oui  Non  
Avis du conseil technique :  Avis favorable  Avis défavorable

**CALCUL ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Montant total des travaux effectués par le demandeur : .....€ TTC

➤ **CALCUL DE LA SUBVENTION**

Nature des travaux	m <sup>2</sup> /unité(s)	Communauté de Communes du Pays de Hanau		Conseil Général du Bas-Rhin	
		Taux	Montant total (€)	Taux	Montant total (€)
Crepis		4		3,1	
Finition		3		2,3	
Toiture		4		3,1	
Ouvrants: fenêtre		50		38,5	
volet		50		38,5	
porte		100		77	
Elements en pierre de taille		0,15		0,15	
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>	

Plafond par bâtiment 3 500 € 3 050 €

➤ Date de la décision d'attribution d'une subvention intercommunale : .....

En cas de classement du bâtiment en « Edifice remarquable » par le Conseil Général :  
Montant de la subvention accordée par la Communauté de communes : .....  
Délibération du Conseil communautaire n° : ..... du : .....

Fait et établi à : ..... le : .....

**Le Président de la Communauté de communes,**

**MANDATEMENT :**

Subvention intercommunale mandatée le : ..... Mandat n° : .....  
Versement de la subvention, certifié exact à : .....le : .....

**Le Trésorier de Bouxwiller,**



**CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN**



**Et**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES du Pays de Hanau**

**CAMPAGNE DE VALORISATION DU PATRIMOINE**  
**Travaux d'entretien sur immeubles d'intérêt architectural**

**Communauté de Communes du Pays de Hanau**  
10, route d'Obermodern  
67 330 BOUXWILLER  
tél. : 03.88.71.39.62 / Fax : 03.88.71.32.20

**Conseil Général du Bas-Rhin**  
**Hôtel du Département**  
Place du Quartier Blanc  
67964 STRASBOURG Cedex 9  
tél. :03.88.76.67.67/Fax :03.88.76.67.96

Dossier déposé le : ..... N° dossier : .....

**LE DEMANDEUR :**

NOM Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone (privé) : ..... (professionnel) : .....  
E-Mail : .....

Compte bancaire ou CCP n° : .....  
Banque : .....  
Adresse de la banque : .....

**ADRESSE DES TRAVAUX :**

Adresse du bâtiment à restaurer : .....  
.....  
.....

**INFORMATIONS SUR LES AUTORISATIONS LEGALES**

Le demandeur s'engage à obtenir les autorisations requises (déclaration préalable ou permis de construire en fonction de la nature des travaux) auprès de la commune.

**Attention :** les travaux entrepris avant le dépôt de la demande et l'accord de subvention ne pourront pas bénéficier de ces aides.

## DEMANDE D'AIDE

☞ à remplir par le demandeur

A : ..... le : .....

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'envisage de procéder à des travaux sur le bâtiment précité (rayez la mention inutile) :

- dont je suis propriétaire
- dont je suis mandataire

L'immeuble ne faisant pas l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques, j'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance :

- a) l'autorisation d'exécuter les travaux pour lesquels je m'engage à suivre les directives définies sur le volet « **Conseils et propositions** » ci-après,
- b) l'attribution de la subvention de la Communauté de communes du Pays de Hanau pour la réalisation de travaux pour lesquels je m'engage à suivre les directives définies sur le volet « **Conseils et propositions** » ci-après.
- c) l'attribution de la subvention du Conseil Général

Signature du demandeur :

### Liste des pièces à joindre obligatoirement au dossier (1 original et 1 copie)

#### AVANT CONSEILS :

- Plan de situation du bâtiment dans la commune (extrait du plan cadastral)
- Photos de l'immeuble avant travaux

#### APRES CONSEILS :

- Devis détaillés par corps de métier
- Fiches techniques des matériaux mis en œuvre selon les conseils donnés par l'Architecte
- Pièces complémentaires demandées par l'architecte : .....
- Copie de l'autorisation de la déclaration préalable ou du permis de construire délivrée par la mairie
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postale au nom du demandeur

#### APRES TRAVAUX :

- Factures détaillées par corps de métier (suivant tableau en page 4)
- Photos de l'immeuble après travaux

## CONSEILS ET PROPOSITIONS

☞ à remplir conjointement avec l'Architecte-conseil du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Conseil établi par : ..... le : .....  
Mise au point (modifications éventuelles), le : .....

### DESCRIPTION DU BATIMENT :

◆ ANNEE DE CONSTRUCTION: .....

- ⇒ Eligible aux travaux d'entretien sur immeubles anciens (Politique du Conseil Général)  Oui  Non
- ⇒ « Edifice remarquable » (répertorié par le Conseil Général)  Oui  Non
- ⇒ Secteur Architecte des Bâtiments de France  Oui  Non
- ⇒ Inventaire des Monuments Historiques (rayez la mention inutile)  inscrit  classé  néant

◆ TYPOLOGIE DU BATIMENT :

- Construction en pierre
- Construction en pans de bois
- Construction mixte

### DESCRIPTION DES TRAVAUX :

ENDUIT (à la chaux) : .....  
..... Surface en m<sup>2</sup> : .....

FINITION (peinture minérale) : .....  
..... Surface en m<sup>2</sup> : .....

MENUISERIES EXTERIEURES (en bois) – [joindre un dessin des menuiseries] : .....  
.....

TOITURE (tuiles Biberschwantz) : ..... Surface en m<sup>2</sup> : .....

ELEMENTS EN PIERRE DE TAILLE : .....

Remarque(s) complémentaire(s) : .....  
.....  
.....

### TEINTES PROPOSEES

Nuancier utilisé :

	Référence	Echantillon
FINITION FACADE		
SOUBASSEMENT		
ELEMENTS EN PIERRE DE TAILLE (éviter de les peindre !)		
BARDAGES		
PANS DE BOIS (préférer l'huile de lin, éventuellement une lasure)		
MENUISERIES BOIS		
VOLETS BOIS		

☞ Les teintes réellement appliquées, quel que soit le fabricant, devront être celles qui se rapprochent le plus des teintes ci-dessus